

GE_GERICHTE A/3568/2011 vom 7. Mai 2012

GE Cour de justice, 2012-05-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3568_2011

FR: GE_GERICHTE A/3568/2011 du 7 mai 2012

IT: GE_GERICHTE A/3568/2011 del 7 maggio 2012

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 20.11.2013
A/3568/2011

A/3568/2011 ATAS/1134/2013 du 20.11.2013 (ARBIT) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3568/2011 ATAS/1134/2013 ARRET DU TRIBUNAL ARBITRAL DES ASSURANCES du 20 novembre 2013 En la cause X_____ (X_____), à CHENE-BOURG, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître REY Stéphane demandeurs contre SUPRA ASSURANCES SA, sise chemin de Primerose 35, LAUSANNE SUPRA CAISSE-MALADIE, sise chemin de Primerose 35, LAUSANNE défenderesses Vu la demande en paiement de X_____ (ci-après X_____) datée du 26 septembre 2011, déposée en date du 1 er novembre 2011 ; Attendu que, par ordonnance du 7 mai 2012, le Tribunal de céans a suspendu l'instruction de la cause, d'accord entre les parties ; Que par ordonnance du 24 septembre 2013, le Tribunal a repris l'instruction de la cause et accordé aux parties un délai pour se déterminer sur la suite de la procédure ; Que par courrier du 15 octobre 2013, le conseil de X_____ a informé le Tribunal que ses mandants retiraient la demande ; Qu'il convient d'en prendre acte ; Que la procédure par-devant le Tribunal arbitral n'étant pas gratuite (cf. art. 46 de la loi cantonal d'application de LAMal du 29 mai 1997- LaLAMal), un émolument de 50 fr. sera mis à la charge de X_____. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL ARBITRAL DES ASSURANCES : 1. Prend acte du retrait de la demande.![endif]>![if> 2. Met un émolument de 50 fr. à la charge de X_____.![endif]>![if> 3. Raye la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière Florence SCHMUTZ La présidente Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.